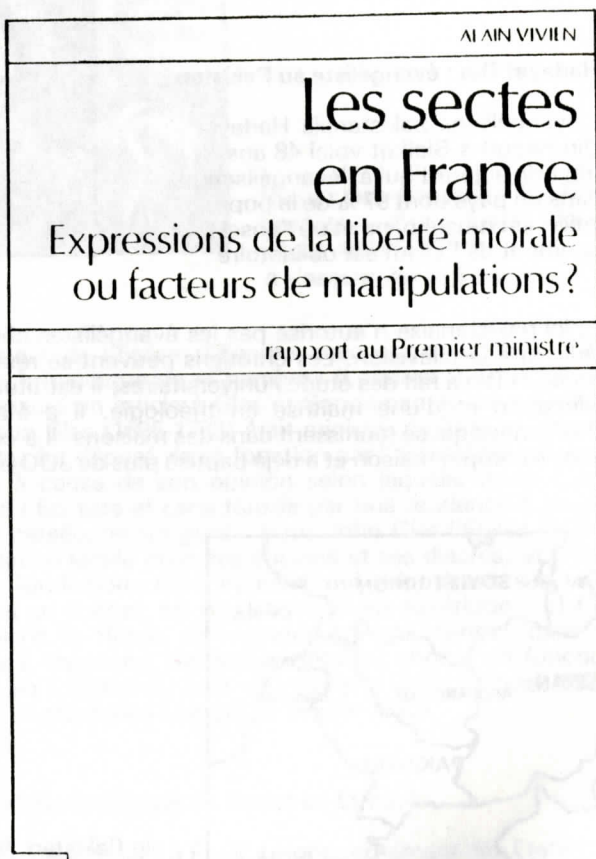


LES SECTES EN FRANCE

**Réflexions sur le Rapport d'Alain Vivien
au Premier Ministre**

par Yann OPSITCH



**COLLECTION
DES
RAPPORTS
OFFICIELS**

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

*Publié par La Documentation Française, 29-31 quai Voltaire 75340 Paris Cédex
07.*

LE 1er SEPTEMBRE 1982 PIERRE MAUROY, ANCIEN PREMIER MINISTRE, ADRESSAIT UNE LETTRE AU DEPUTE ALAIN VIVIEN SUR LE PROBLEME DES SECTES EN FRANCE. CE DERNIER ETAIT PLACE EN MISSION AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE ET DE L'ELABORATION D'UN RAPPORT SUR «LES PROBLEMES POSES PAR LE DEVELOPPEMENT DES SECTES RELIGIEUSES ET PSEUDO-RELIGIEUSES.»

SIX MOIS D'ENQUETE

Cette mission parlementaire disposait de six mois pour enquêter sur les sectes et proposer des solutions aux problèmes qu'elles posent. Du 2 au 29 novembre 1982, à la demande de la mission, les directions régionales et départementales des Enseignements Généraux du ministère de l'Intérieur ont effectué des enquêtes sur l'ensemble du territoire français et ont répertorié 116 associations ou groupes sectaires (cette enquête, rassemblée, comprend 11 volumes et 3500 pages). Le rapport Vivien semble prendre à son compte l'estimation selon laquelle environ 500,000 français seraient directement ou indirectement touchés par le phénomène des sectes (Rapport, p.44).

LES GROUPES ET ASSOCIATIONS VISES PAR LE RAPPORT

Ayant étudié puis classé les 116 associations sectaires, la mission Vivien a pu les classer en trois grandes catégories :

1. Mouvance orientale : 48 groupes, 15 398 adeptes.
2. Syncrétiques et ésotériques : 45 groupes, 10 532 adeptes.
3. Racistes, fascistes et divers : 23 groupes, 6038 adeptes.

On voit dans cette classification sommaire (p.44 du Rapport) que les églises d'obédience chrétienne ne sont pas visées par le rapport dans lequel est donnée la précision suivante: *«L'objet du présent rapport n'est pas de considérer les dissidences chrétiennes comme partie intégrante de l'étude...»* (p.44).

Parmi les 116 groupes répertoriés, les groupes qui suivent sont plus particulièrement visés par le rapport :

- l'Association pour l'unification du Christianisme mondial (Moon)
 - Espace Futura (Iso-Zen)
 - Famille d'amour (Enfants de Dieu)
 - Trois saints coeurs (secte Melchior)
 - Eglise de la nouvelle compréhension (scientologie)
 - l'AICK (association internationale pour la conscience de Krishna)
 - Méditation transcendantale
 - La nouvelle acropole
 - Nishiren Shoshu
- (Voir pages 52 à 72 du rapport)

Le rapport comporte, en outre, une cartographie permettant de situer l'influence et l'installation des sectes en France. Toutes sectes confondues (encore une fois, les églises et dissidences chrétiennes ne sont pas l'objet du rapport), voici les départements où les sectes sont mieux implantées (*par ordre décroissant*):

- Les sectes orientalistes : Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Indre-et-Loire, Rhône, Isère (Paris et l'Essonne pour la région parisienne).
- Les groupes syncrétistes : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute Savoie, Indre-et-Loire (Essonne pour la région parisienne).
- Les sectes fascistes et diverses: Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Rhône (Essonne pour la région parisienne).

La cartographie du rapport révèle que certains départements restent avec certaines régions imperméables au phénomène des sectes: Nièvre, Lozère, Cantal, Corrèze etc.

LE BUT DU RAPPORT SUR LES SECTES

Dans l'ensemble le travail de recherche nous paraît avoir été bien mené par la mission. La classification en trois grandes tendances correspond, selon nous, à une réalité incontestable. Il est significatif qu'aucune des sectes considérées comme dangereuses ne se réfère directement ou pour l'essentiel à la tradition judéo-chrétienne puisée dans la bible (le nom donné par Moon à son organisation masque le fait que la doctrine de l'organisation n'a rien à voir avec le message chrétien).

Il est important de dire qu'on ne peut pas toujours confondre les organisations ou groupes de pression qui se cachent derrière certaines sectes et les adeptes eux-mêmes lesquels sont, la plupart du temps, des personnes en quête d'idéal ou d'absolu et nullement mêlées à des activités illicites.

Un certain nombre de dirigeants ou porte-paroles des sectes concernées ont brandi les droits de l'homme à la parution du rapport; comparant parfois les propositions du rapport au code soviétique ou leur situation à celle des croyants d'U.R.S.S. Il est vrai que la politique idéologique en U.R.S.S. vise une emprise exclusive de l'éducation communiste sur les adultes, les enfants et la jeunesse; il est vrai aussi que cette politique s'oppose aux tentatives d'éducation chrétienne par le biais des familles ou des églises. Mais il est clair que le but du rapport Vivien est d'un tout autre ordre. Il s'agit bien pour les pouvoirs publics de protéger la population de certains excès face à des organisations ou des individus qui ne reculent devant rien pour assurer leur propre hégémonie sur les individus, les familles, voire les Etats (il n'est pas douteux que certains groupes sont téléguidés de l'étranger pour déstabiliser l'Occident).

LE LAÏCISME DU RAPPORT

Je ne crois pas que les chrétiens en France doivent se plaindre de vivre dans un pays fortement marqué par le laïcisme.

L'Iran et les pays d'U.R.S.S. sont deux exemples de gouvernements «messianiques», c'est-à-dire qui défendent et propagent une idéologie : le chiisme d'une part et le marxisme d'autre part. Ces deux exemples illustrent une donnée historique constante : lorsque les représentants d'une Eglise ou d'une idéologie ont la possibilité d'exercer le pouvoir politique, il y a toujours des abus. L'Etat laïc

n'ayant, par définition, aucune idéologie à défendre est le meilleur garant des libertés. Les auteurs du rapport soulignent l'importance du laïcisme dans le débat religieux et ils ont raison. La liberté de culte et d'association ne doit permettre à aucune Eglise, à aucun groupe, d'exercer des pressions politiques au point de contrôler l'Etat. Il me paraît donc primordial que des hommes politiques, en France, s'attachent, sans sectarisme, à sauvegarder et à renforcer la laïcité. Il est en outre très important (comme le souligne le rapport) que cette laïcité *«soit ouverte et permette en respectant les règles de prudence et de courtoisie nécessaires à la clarté des débats, un exposé, et, le cas échéant, une confrontation des diverses idéologies religieuses ou philosophiques.»* (p.112). Sur ce plan précis nous sommes, en France, très en retard par rapport à la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis où le débat courtois fait partie depuis longtemps des programmes des collèges et universités... même quand il s'agit de religion!

LES NEUF PROPOSITIONS DU RAPPORT ET NOS OBSERVATIONS

1ère proposition : désignation d'un fonctionnaire auprès du Premier ministre pour suivre l'ensemble du problème des sectes. Ce fonctionnaire assumera deux rôles qui nous paraissent difficiles à concilier chez une même personne : d'une part préserver les libertés fondamentales et d'autre part sévir à l'égard de certaines sectes.

2e proposition : prévenir et informer avec impartialité. Une bonne proposition mais qui se heurte à la question de savoir comment vont être formées les personnes responsables de cette information.

3e proposition: une laïcité ouverte. Nous avons déjà fait allusion à l'importance et au rôle de la laïcité dans ce débat. Cependant, il ne faudrait pas que sous couvert de «laïcisme» on inculque des idéologies telles que le marxisme ou l'athéisme militant.

4e proposition : dépasser le cadre national. Cette proposition pourrait être intégrée à la première (voir aussi la 8e).

5e proposition : mieux informer le grand public. Le problème de l'impartialité des mass media est particulièrement complexe en France, en particulier au niveau de la presse écrite et de la télévision.

6e proposition: faire face au problème des ruptures au niveau des familles au moyen d'une médiatisation. Les sectes visées par le rapport ont, en effet, tendance à couper l'adepte de son milieu originel, en particulier de son milieu familial (la plupart des sectes en question prônent, à cet effet, la vie en communauté).

A cet égard il convient d'ouvrir une parenthèse. Il est absurde pour ces sectes de faire appel à certains versets des évangiles pour justifier la rupture systématique avec les familles. EN effet, dans les textes invoqués ce sont les familles qui prennent l'initiative de rejeter leurs proches lorsque ceux-ci choisissent le mode de vie chrétien : *«Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfants...»* (Mt 10.21). Les sectes, par contre, encouragent leurs adeptes à rejeter leurs familles, leurs amis, le «monde»... ce qui est aux antipodes de la doctrine chrétienne. Celle-ci, au

contraire, encourage le chrétien à faire tout ce qui lui est humainement possible pour rester près des siens, pour prendre soin de ses proches et les aimer : « *Si quelqu'un n'a pas soin des siens, surtout de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle.* » (1 Tm 5.8). Les différences de religion ne changent rien à l'affaire. Dans le cas du couple la même attitude d'amour et de patience s'impose : « *Si un frère a une femme non-croyante et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère.* » (1 Co 7.12-14; Voir aussi 7.20,21 où l'apôtre Paul encourage les chrétiens à ne pas changer de métier ou de situation sociale sous prétexte qu'ils sont chrétiens). Des membres de sectes m'ont soutenu, lors de débats, que le Christ prescrit à ses disciples de rejeter leurs familles et leurs amis; Je considère cela comme une véritable calomnie à l'égard de Celui qui nous commande d'aimer et de servir même nos ennemis! Si le chrétien doit être une lumière, c'est d'abord dans sa famille, parmi les siens et ses amis, même s'ils n'adhèrent pas eux-mêmes à la foi chrétienne.

Pour revenir à la 6e proposition, celle-ci offre des créer des organismes qui auraient pour fonction d'aider les adeptes et leurs familles à renouer un dialogue et des liens qui ont été brisés. En cas d'échec, un «juge de famille» pourrait prononcer une *mise sous tutelle* provisoire de l'adepte, lequel serait tenu de quitter provisoirement la secte pour une durée brève, de quelques semaines au maximum. Au terme de cette période l'adepte confirmerait ou infirmerait ses choix. Cette proposition ne précise pas ce qu'il adviendrait au cas où l'adepte choisirait de retourner dans la secte; on a l'impression que la mise sous tutelle provisoire va automatiquement aboutir à la rupture entre l'adepte et la secte...

7e proposition: adapter le code de la sécurité sociale pour aider certains membres qui sortent des sectes et n'ont aucune couverture sociale. Nous ne pouvons entrer dans un débat complexe sur l'organisation de la sécurité sociale en France. A certains égards elle nous paraît inadaptée à certaines réalités de la vie moderne et d'une société libérale que devrait être une démocratie. Depuis que la Sécurité Sociale existe en France, et malgré tous ses côtés positifs, les gouvernements qui se sont succédés n'ont jamais sérieusement considéré les initiatives visant à responsabiliser chaque citoyen dans le domaine des contributions sociales. La notion de «prise en charge» par l'Etat d'ex membres de sectes n'est pas faite pour induire le sens de l'initiative et de la «prise en charge» par soi de personnes qui ont besoin d'apprendre la responsabilité. Dès «le retour à une vie normale de l'adepte», comme dit le rapport, il faudrait qu'il puisse être individuellement et personnellement responsable de sa contribution sociale dans le cadre d'une activité salariée (bien entendu, la question du chômage vient se greffer sur ce problème).

8e proposition: venir en aide aux Français expatriés. Cette proposition n'est pas claire; S'agit-il d'aider les français expatriés à l'incitation d'une secte et qui recherchent cette aide? Ou s'agit-il d'agir concrètement à l'étranger pour extraire des adeptes de sectes et les rapatrier contre leur gré? La deuxième éventualité serait une atteinte grave aux libertés (de même qu'il serait grave, sur le territoire français, d'extraire de force les adeptes d'une secte).

9e proposition: affirmer les droits de l'enfant. Il est certain que les sectes visées par le rapport ont tendance à enfermer les enfants et les jeunes dans un véritable ghetto mental et culturel à l'image de celui dans lequel se meuvent les parents. Un mépris absurde à l'égard des autorités civiles a même poussé une secte à ne plus déclarer certains enfants à l'état civil. Si les pouvoirs publics laissaient se développer de telles situations, les enfants seraient les premiers à en souffrir.

En ce qui concerne l'ECOLE, la 9e proposition souligne «le droit de l'enfant à l'école». Une réflexion quant au contenu essentiel de ce droit s'impose. C'est à partir d'une telle réflexion qu'une école peut s'organiser et agir efficacement. Ces choses ont sans doute été dites par plus compétents que moi, mais je résumerai le «droit de l'enfant à l'école» en trois points: 1. C'est d'abord le droit à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, fondements de notre civilisation. 2. C'est ensuite le droit à une information scientifique exacte dénuée de tout a priori philosophique ou religieux; cette formation scientifique, qui est d'abord une information, implique une présentation des faits et des modèles de manière à ce que l'enfant parvienne à ses propres conclusions et applications. 3. C'est, enfin, le droit à une information au niveau des idées. La connaissance des grands courants philosophiques et religieux fait partie de cette formation. L'étude de la philosophie ne doit pas être un prétexte à l'endoctrinement dans la dialectique matérialiste ou marxiste. L'école (idéalement, toute école autonome fondée par des personnes compétentes) doit être construite autour de ces trois axes.

LES CHRETIENS FACE AU PROBLEME DES SECTES

Dans l'ensemble le contenu du rapport nous a semblé plutôt positif. Comme toujours dans ce genre d'étude les modalités concrètes d'application restent souvent trop vagues.

Certains aspects nous paraissent plus négatifs. On a l'impression que les familles ne peuvent rien faire, qu'elles sont désarmées sans le concours de l'Etat dans un problème qui les concerne en priorité. Dans ce domaine il semble qu'on attend tout des lois et du gouvernement. En outre, comme le souligne le rapport, les familles confient «chaque jour davantage au corps social une part des soins et de l'apprentissage qui revient à l'enfant» (p.11). Les parents se déchargent trop souvent de leurs responsabilités sur ce «corps social». Lorsqu'un enfant a grandi dans l'indifférence, qu'il n'a jamais eu de vrais dialogues avec ses parents, qu'il a été élevé dans un milieu uniquement préoccupé par les vacances ou les programmes de télévision, il n'est pas surprenant qu'il rompt aisément avec sa famille lorsque survient une secte qui promet d'autres horizons. Les familles ont beau jeu, ensuite, de se plaindre des sectes et de se tourner vers l'Etat.

Du point de vue strictement chrétien j'aimerais exprimer mon désaccord à propos d'une petite phrase lourde de sens (dans le contexte, il s'agit d'une remarque faite à propos de la révolution iranienne, ce qui la rend d'autant plus choquante.). Selon le rapport «les méthodes que l'on observe plus généralement dans les sectes: pression sociale, manipulation, intolérance, fanatisme» seraient fondées sur «l'assurance de détenir la seule vérité révélée» (p.107).

Ainsi, le simple fait de croire en une vérité révélée est le signe indubitable du fanatisme et de l'intolérance! Dans ce cas les plupart des églises d'obédience chrétienne seraient, en fait, des sectes dangereuses. Une telle conclusion ne peut que heurter des dizaines de milliers de croyants dans notre pays qui ne sont pas particulièrement fanatiques et n'admettent, pourtant, qu'une seule révélation (la Bible). On dira peut-être que ces croyants ne sont pas conséquents avec eux-mêmes et que s'ils l'étaient ils seraient fanatiques. Mais la réalité est toute autre : c'est cette vérité révélée elle-même qui interdit au chrétien tout fanatisme et toute manipulation. C'est lorsqu'il est fanatique que le chrétien est inconséquent et non l'inverse! D'ailleurs un examen des doctrines des sectes visées par le rapport révèle qu'aucune d'entre-elle ne croit à une seule vérité révélée, qu'elles ont plutôt tendance à être syncrétistes. N'est-il pas curieux que des sectes d'origine ou de tradition syncrétistes soient précisément dangereuses alors que les dissidences chrétiennes qui n'admettent généralement qu'une seule révélation ne sont pas considérées comme dangereuses? Ainsi, et contrairement à une idée reçue, le syncrétisme oriental n'est pas synonyme de tolérance et d'amour du prochain.

LE SECTARISME CHEZ LES CHRETIENS

On ne peut nier que même des églises se réclamant du christianisme peuvent aussi tomber dans les excès du sectarisme et du fanatisme. Pourquoi? Parce que ces excès se retrouvent dans toutes les sociétés humaines à travers l'histoire, indépendamment des croyances ou des religions qui sous-tendent ces sociétés. Un groupe peut donc être, pour l'essentiel, fondé sur l'Écriture tout en ayant un comportement sectaire et donc dangereux sur le plan humain (dans ce cas le groupe en question est en contradiction avec ses propres fondements religieux).

Mais qu'est-ce qu'un comportement «sectaire». Comment pouvons-nous le définir et le reconnaître? Si nous nous en tenons aux sectes énumérées dans le rapport nous nous apercevons qu'elles ont toutes certaines tendances identiques :

1. Tendance à ne laisser à l'individu aucun espace de réflexion, de décision, de vie privées ou intimes. Alors que Pierre exhorte les chrétiens à ne point devenir «surveillants d'autrui» (1 P 4.15, traduction littérale), les sectes exercent une surveillance quasiment permanente sur les pensées et les actions de leurs membres.

2. Une tendance à couper l'adepte de son milieu originel. L'expression souvent employée est qu'il faut «sortir du monde». On ne trouve cette expression qu'une fois dans le Nouveau Testament et dans ce texte, précisément, le chrétien est encouragé à ne pas sortir du monde! (1 Co 5.9-13).

3. Une tendance à un dualisme extrême et arbitraire. Typique des sectes gnostiques du I^{er} siècle le dualisme place l'homme devant des choix entre deux réalités irréductibles (il faut choisir entre l'âme et la matière, la secte ou le monde, les amis du monde ou les amis de la secte, travailler pour le monde ou travailler pour la secte etc.) Dans les sectes il n'y a jamais pour l'adepte un grand choix de possibilités. Il n'y a pas, non plus, comme dans l'Écriture «diversité de dons, diversité de services, diversité d'opérations» qui viennent de Dieu ou des dons particuliers de chacun... Il y a plutôt une uniformité quasiment absolue dictée par la secte et ses dirigeants.

L'adepte vit donc dans une tension permanente due à un dualisme exacerbé. Ce dualisme n'est souvent que la conséquence d'un effort à affirmer une exclusivité religieuse : dans les sectes il n'y a pas de place pour le processus de choix avec tout ce que cela comporte d'indécision, de recherche, d'échec, liés à une maturation progressive et personnelle; en fait, les choix sont déjà fait par la secte pour l'adepte. L'adepte se trouve placé face à un modèle exclusif et parfait qu'il doit reproduire.

Ainsi, dans pratiquement tous les domaines l'adepte d'une secte voit ses choix se limiter généralement à deux possibilités (dualisme). Cette réduction extrême des possibilités de choix permet un plus grand contrôle de la secte sur l'adepte. Par exemple, l'adepte garçon sera obligé de fréquenter une jeune fille adepte elle aussi; l'adepte ne pourra se confier qu'à une personne précise et nulle autre; l'adepte ne pourra utiliser son temps libre ou ses loisirs que dans des activités contrôlées par la secte; l'adepte devra rendre compte de ses heures de sommeil etc. La réduction extrême des choix est une des raisons du succès des sectes. En effet, un des problèmes de la vie moderne consiste précisément à faire le tri entre une multiplicité de choix et de possibilités. La secte offre une solution facile aux gens qui sont tourmentés par leur incapacité à faire des choix face à de trop nombreuses possibilités.

A partir du moment où une église dite chrétienne tombe dans ces tendances, elle acquiert une personnalité sectaire. Elle peut obtenir des résultats. Elle peut faire impression sur le moment. Elle peut, dans une certaine mesure, prêcher la vérité. Le problème est qu'elle ne reflète plus le caractère de Jésus-Christ et qu'elle offre donc au monde un mauvais témoignage. □

PROCHAIN N° (septembre 1985):

L'AMOUR CHRETIEN, QU'EST-CE QUE C'EST? (I. OPSITCH)

LA GUERRE DANS LA BIBLE (E. NICOLE)

**LA SUPERCHERIE DU FAUX LAMA LOBSANGE RAMPA
(J.F. MAYER)**